



# Structures d'accueil Édito !

20  
—  
25

“Avec ce numéro hors-série, Lire et faire lire s'adresse aux structures éducatives qui accueillent, ou souhaitent accueillir l'action de ses 17350 bénévoles.

Dès sa naissance, en 1999, c'est vers l'école que s'est tourné Lire et faire lire. Démarche naturelle puisque l'école est sans conteste le lieu de vie où l'enfant est directement concerné par la lecture, lieu déterminant pour son apprentissage, pour l'éveil du goût à fréquenter les livres, lieu essentiel également dans le processus de socialisation. En temps scolaire et hors temps scolaire, l'école accueille les bénévoles pour ces moments privilégiés de rencontre et de plaisir partagé autour de la littérature vivante. Le soutien du ministère de l'Éducation nationale, l'écoute attentive de l'institution scolaire au plan local ont permis à Lire et faire lire d'être reconnu et identifié comme un acteur à part entière de l'accompagnement éducatif. Et cette fonction, aux côtés des autres acteurs de l'école, devrait se développer encore.

Mais, d'une manière très naturelle, Lire et faire lire se montre de plus en plus présent dans des espaces très divers de la vie des enfants, et entend développer son action avec le même plaisir et les mêmes exigences que ceux déployés au sein de l'école. Accueils de loisirs, bibliothèques, projets éducatifs menés dans le cadre des politiques éducatives territoriales, dans les structures de protection de l'enfance.

Lire et faire lire est présent dans 11 672 structures d'accueil, sans doute en raison de la simplicité (toute relative cependant !) de ce programme, de la générosité de ses acteurs, de cette dimension intergénérationnelle qui semble tant répondre à une demande urgente de notre société.

Nous souhaitons insister sur l'engagement résolu de Lire et faire lire au sein des structures de la petite enfance. Les conventions signées à l'échelon national avec la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) nous y ont encouragés, comme elles doivent inciter les coordinations départementales à décliner sur le terrain local ce partenariat riche de promesses.

Quels que soient les lieux, Lire et faire lire continuera à se développer dans une étroite relation avec l'ensemble des acteurs éducatifs et culturels de ce pays, contribuant ainsi au lien social. C'est dans l'écoute et la rencontre des multiples acteurs de terrain que Lire et faire lire continuera son action et traduira en réalité concrète ce désir, demeuré intact, d'un vaste mouvement citoyen.”

Michèle Bauby-Malzac, présidente

**Collectivités  
territoriales,  
établissements  
scolaires,  
associations,  
équipements  
éducatifs...**

## SOMMAIRE

Présentation de Lire et faire lire .....	2
Lire et faire lire et les politiques éducatives locales .....	3
Lire et faire lire dans les écoles et les collèges .....	4
Lire et faire lire dans les structures petite enfance .....	5
Lire et faire lire dans les bibliothèques .....	6
Lire et faire lire dans les accueils de loisirs .....	7
Ils soutiennent Lire et faire lire .....	8

Lire et faire lire  
3, rue Juliette Récamier  
75007 Paris  
Tél : 01 43 58 96 27

[www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

Directrice de publication :  
Michèle Bauby-Malzac  
Tirage : 4975 exemplaires  
Dépôt légal à parution



# PRÉSENTATION DE LIRE ET FAIRE LIRE

## DES BÉNÉVOLES DE PLUS DE 50 ANS LISENT DES HISTOIRES AUX ENFANTS

**L**ire et faire lire, programme national, mobilise des lecteurs bénévoles pour transmettre le plaisir de la lecture aux enfants.

Les lecteurs ne font ni soutien scolaire ni apprentissage. Ils ont pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, fréquentant l'école primaire mais également des structures de loisirs, des associations socio-culturelles, des centres de la petite enfance, des associations médico-sociales, des bibliothèques... Des séances de lecture sont ainsi organisées une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Ce programme est géré par l'association nationale du même nom, créée fin 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin et porté sur l'ensemble du territoire par deux organismes : la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture subventionnent et appuient cette initiative depuis l'origine du projet. Plusieurs mécènes privés participent à son développement en contribuant au financement de l'association nationale.



© Studio Dieppelalle

## Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ?



Mouvement d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement, créée en 1866, invite les citoyens à se mobiliser pour lutter contre les inégalités, à s'engager dans des débats constructifs et à devenir des acteurs actifs de la vie citoyenne, dans le but de bâtir une société plus juste, plus libre et plus solidaire, favorisant l'émancipation de chacun.

Pour accomplir cette mission, la Ligue de l'enseignement est présente sur l'ensemble du territoire national, grâce à ses 102 fédérations départementales, 13 unions régionales, 21 000 associations affiliées et plus d'un million d'adhérents. Ses actions couvrent une multitude de domaines : organisation d'activités culturelles et sportives, de séjours de vacances et de classes de découverte, initiatives internationales, débats citoyens, formations, et lutte contre la précarité, entre autres.

## Les chartes de Lire et faire lire

Des chartes ont été élaborées dans le cadre de notre programme : une charte pour les lecteurs bénévoles et une charte pour les structures d'accueil.

Elles définissent le rôle et les engagements de chacun. Elles sont disponibles dans leurs intégralités sur simple demande ou sur notre site internet : [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

## Des bénévoles formés

Faire de cette lecture des moments conviviaux et de partage n'est pas aussi simple qu'il peut y paraître. C'est pour cela que Lire et faire lire a choisi de faire appel à des professionnels afin de proposer des formations à ses bénévoles, autour de trois axes principaux : littérature jeunesse, lecture à voix haute, psychologie de l'enfant.

## Les coordinations départementales Lire et faire lire

Lire et faire lire est mis en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales. Leurs structures départementales organisent et coordonnent le programme. Ces coordinations départementales de Lire et faire lire accueillent les bénévoles et les mettent en rapport avec une structure éducative, culturelle et sociale dans laquelle ils interviendront auprès des enfants.

Dans certains départements, ces coordinations peuvent avoir le statut d'associations. Par conventions, particulières, des associations partenaires peuvent relayer Lire et faire lire.

Des bénévoles relais peuvent également transmettre les informations nationales et départementales aux lecteurs de leur quartier et apporter leur aide aux coordinateurs.

## Qu'est-ce que l'Union nationale des associations familiales ?



L'union nationale des associations familiales est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les familles, représentées par leurs associations, et les pouvoirs publics. En 1945, face aux défis de la reconstruction, le gouvernement de la République s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste et ambitieuse. Pour définir cette politique et la mener à bien, il a souhaité s'appuyer, aux plans local et national, sur l'ensemble des familles françaises. Le 3 mars 1945, une ordonnance institue l'Unaf et ses unions départementales (Udaf). L'Unaf a donc pour mission légale de représenter l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France et de donner son avis sur les politiques mises en œuvre. L'Institution familiale assume cette responsabilité dans un esprit pluraliste et avec une préoccupation forte de l'intérêt général. L'Unaf et les Udaf ont également pour mission de gérer des services familiaux, confiés par les pouvoirs publics.

# LIRE ET FAIRE LIRE ET LES POLITIQUES ÉDUCATIVES LOCALES

**L**ire et faire lire se développe en étroit partenariat avec les acteurs éducatifs locaux et s'insère dans les dispositifs de politiques éducatives locales.

Les coordinateurs départementaux ont à cœur de mener l'action en concertation avec l'Inspection académique, les élus locaux (et plus particulièrement ceux chargés des affaires scolaires), les cadres territoriaux en charge des dossiers éducation, les services déconcentrés de l'État (DRAC, DDSCS), les CAF.

Depuis 2005, nous portons notre effort plus particulièrement en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville, soucieux de favoriser l'égalité des chances et de conforter les liens intergénérationnels. Lire et faire lire est implanté à près de 10% dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Bien sûr, ici encore plus qu'ailleurs, la dimension intergénérationnelle de Lire et faire lire manifeste la solidarité indispensable entre les personnes âgées et les plus jeunes pour combattre les inégalités sociales.

Depuis 2013, le développement de Lire et faire lire en milieu rural est également une priorité de l'association.

## Des conventions de partenariats

Lire et faire lire favorise un étroit partenariat avec les collectivités locales pour la mise en place du dispositif.

Les conventions de partenariat définissent les rôles et obligations de chacun, facilitant l'intervention des bénévoles. Des modèles de conventions sont disponibles auprès de nos coordinations départementales.

## Un label « Ma commune / mon interco aime lire et faire lire »



Remise des Labels 2024, bilan national Lire et faire lire, Paris



Depuis 2016, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), Lire et faire lire décerne un label aux communes et intercommunalités enga-

gées dans des actions de développement de la lecture, avec la participation de bénévoles. Ce label récompense ces collectivités pour leur implication et offre une meilleure visibilité au bénévolat Lire et faire lire.

## LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES DISPOSITIFS LOCAUX



Depuis sa création, Lire et faire lire co-construit ses projets avec les élus et les rectorats - Paris, Hôtel de Ville

### • Les programmes de réussite éducative - PRE

Dispositif local et localisé, le Programme de réussite éducative (PRE) a pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité » repérés la plupart du temps en milieu scolaire. Il s'étend ainsi de l'école maternelle au collège, voire au-delà dans certains cas.

Pour chaque PRE, un coordinateur est chargé d'articuler le parcours et d'assurer le suivi individualisé des enfants bénéficiaires en proposant des aides dans différents domaines (scolaire, social, sanitaire, culturel, sportif), en accord avec les familles. Le dispositif est considéré comme un outil en soi dont les potentialités apportent une dynamique nouvelle aux acteurs coopérant et donc des solutions innovantes pour l'enfant en « fragilité ».

En 2024, 1452 structures déclarées en quartiers prioritaires ont compté des interventions de bénévoles Lire et faire lire.

78 départements ont été concernés par la mise en place de séances de lectures Lire et faire lire dans le cadre de dispositifs de la politique de la ville.

### • Les projets éducatifs territoriaux - PEDT

Le projet éducatif territorial est un cadre partenarial visant à favoriser la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet, qui relève de l'initiative de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, est matérialisé par une convention. Le PEDT permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce temps est lié aux horaires de début et de fin de l'école, ainsi qu'à l'horaire de la pause méridienne, arrêtés par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen). La convention de PEDT est signée par le maire (ou le président de l'EPCI compétent), le préfet et l'IA-Dasen. Les autres partenaires engagés dans le PEDT, en particulier d'autres collectivités territoriales et des associations, peuvent être signataires de cette convention.

Lire et faire lire est sollicité pour que des bénévoles interviennent dans le cadre de ces PEDT. Sur l'année scolaire 2023-2024, cela a concerné 39 départements.

# LIRE ET FAIRE LIRE... DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES

## À l'école, sur le temps scolaire

En accord avec l'Éducation nationale (professeurs des écoles, directeurs d'école, inspecteurs de l'Éducation nationale, Inspection d'académie), les bénévoles de Lire et faire lire interviennent durant le temps scolaire en cohérence avec le projet d'école et sous la responsabilité de l'enseignant qui les accueille. De nombreuses écoles maternelles font ainsi intervenir Lire et faire lire. Dans les écoles élémentaires, Lire et faire lire s'adresse prioritairement aux élèves du cycle 2 mais également à ceux des cycles 1 et 3.

L'intervention des bénévoles est intégrée dans le projet éducatif sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Cette dernière constitue des groupes de 2 à 6 élèves pour chaque lecteur. La fréquence des interventions est définie par le corps enseignant en tenant compte des disponibilités des bénévoles.



© Studio Dieppedalle

## À l'école, sur le temps périscolaire

Lire et faire lire privilégie les séances de lectures organisées sur le temps périscolaire le matin avant la classe, à l'heure du déjeuner ou en fin d'après-midi.

Les bénévoles interviennent dans les locaux de l'école, durant un temps géré par les communes et sous la responsabilité du personnel recruté afin d'encadrer ces activités. Les conventions de partenariats signées entre la coordination départementale Lire et faire lire et la commune (ou l'intercommunalité) précisent les conditions d'intervention des bénévoles. Les conditions matérielles de leur accueil sont primordiales pour un bon déroulement des séances de lecture. Ainsi seront privilégiés les endroits calmes, confortables aussi bien pour les enfants que pour les bénévoles. De même, les enfants seront informés de la venue des lecteurs et les groupes participants constitués.

## Au collège, sur le temps scolaire et sur la pause méridienne

Avec « Temps Livres », projet lauréat de la « France s'engage » en 2015, Lire et faire lire développe la lecture avec les préadolescents (9-12 ans).

Lire à voix haute est innovant auprès de ce public comme pratique de lecture-loisir et permet de maintenir la fréquentation du livre à une étape cruciale d'autonomisation des pratiques culturelles.

En accord avec l'équipe éducative (professeurs, professeurs documentalistes, principal), les bénévoles interviennent sur le temps scolaire mais également sur la pause méridienne, en général une fois par semaine. La séance dure environ 45 minutes.

## Extrait de la note aux Recteurs du 27.09.2017

« Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, cette action mérite d'être fortement développée avec le soutien et l'aide de l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale. Seront prioritairement visés l'école maternelle, particulièrement la grande section, et le CP ; une attention particulière sera portée aux réseaux d'éducation prioritaire, aux territoires ruraux et aux Outre-mer. (...) Je vous invite dès à présent à bien vouloir diffuser largement, auprès des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école, les informations ci-dessus relatives à la mobilisation en faveur de la lecture et à l'action de Lire et

faire lire. Vous attirerez aussi leur attention sur la nécessité et l'importance de dialoguer et de collaborer étroitement sur cette opération avec les collectivités territoriales, particulièrement avec les communes et leurs représentants élus. L'objectif est double : augmenter sensiblement le nombre d'écoles s'engageant dans le projet proposé par l'association et accueillir au mieux les représentants de l'association et des bénévoles dans les écoles. Les familles feront aussi l'objet d'une information, à la fois pour les sensibiliser et les associer à l'opération et pour contribuer au recrutement de nouveaux bénévoles ».

Jean-Marc Huart,  
Directeur général de l'enseignement scolaire

## L'E.A.C. et Lire et faire lire

Dans le cadre du plan national pour l'Éducation Artistique et Culturelle (E.A.C.) lancé en septembre 2018, une convention tripartite a été signée entre Lire et faire lire et les deux ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Cette convention pluriannuelle partenariale, a pour objectif de développer la présence des bénévoles dans les dispositifs territoriaux de l'Éducation Artistique et Culturelle.

## ADAGE

Dédiée à la généralisation de l'E.A.C., ADAGE, plateforme numérique de l'Éducation nationale est destinée aux équipes pédagogiques. Dans leurs échanges avec les écoles, les coordinations informent les responsables de la structure de la nécessité de renseigner l'action Lire et faire lire sur la plateforme.

# LIRE ET FAIRE LIRE...

## DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

**D**ans le cadre d'une convention signée avec la coordination départementale de Lire et faire lire, les structures petite enfance accueillent des bénévoles.

Les bénévoles proposent des lectures à haute voix aux enfants accueillis dans les crèches collectives et familiales, les haltes-garderies, les jardins d'enfants, les établissements multi-accueil pour les moins de 6 ans, les relais d'assistantes maternelles...

C'est un éveil culturel qui est ainsi offert à ces enfants non scolarisés et à leurs familles.

En effet, la fréquentation des structures de la petite enfance par les familles permet également d'élargir l'intervention de Lire et faire lire, incitant au partage entre les parents et les enfants du plaisir de la lecture.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) est partenaire de Lire et faire lire et soutient notamment le développement de l'action des bénévoles au sein des structures petite enfance et multi-accueil.

Dans le cadre de cette convention, Lire et faire lire développe également ses interventions dans les centres sociaux des quartiers prioritaires.

### En Haute-Garonne, une crèche où il fait bon lire

Depuis 2016, la crèche « L'envolée », située à Labège en Haute-Garonne, ouvre ses portes à Lire et faire lire qui a développé le projet « Des livres pour les bébés » pour les crèches partenaires. Au-delà des lectures hebdomadaires proposées, il s'agit de faire un don de livres et de former les agents des crèches pour faire vivre la lecture au quotidien.

Laure, bénévole, vient lire chaque semaine des livres à des petits groupes d'enfants. Pour assurer cette continuité dans le quotidien, Johanna et Fanny, aides auxiliaires de puériculture, ont été formées par l'association au mois de juin. Choix des livres, posture, intonation, regards, pauses entre les pages... Ce sont ces petits ingrédients qui font les belles lectures. Avec un point important : le respect du récit à la lettre. Car même si on n'utilise pas tous les jours le subjonctif par exemple, il est important que l'enfant l'entende. Tout comme les mots rarement utilisés, ces détails contribuent à l'apprentissage et l'enrichissement du langage.

Depuis cette formation, suivie avec enthousiasme, ces agents ont partagé leurs acquis avec leurs collègues et proposent aux enfants des moments de lecture attendus faits de plaisir et parfois d'apaisement. C'est par petits groupes de 5 à 6 enfants, rassemblés par âge que se déroulent ces rendez-vous. Et les bébés sont aussi concernés ! Les parents portent un regard positif sur cette initiative. Le livre avait déjà été un lien entre eux et la crèche lors des confinements : les agents avaient proposé des conseils de lecture pour accompagner leurs enfants durant cette crise. Confortées par le partenariat avec Lire et faire lire, Johanna et Fanny poursuivent cette sensibilisation « hors les murs » pour que le livre retrouve sa place au sein des familles.

### Dans le Loiret



Article publié dans La République du Centre, le 4/01/2022

## ...ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

### Histoires partagées

#### Lectures auprès des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance

Le projet « Histoires partagées » est le fruit d'une convention signée en 2020 par Lire et faire lire avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du Ministère des solidarités, et renouvelée en 2023, qui vise à développer l'action de Lire et faire lire auprès des publics spécifiques concernés par les mesures de prévention et de protection de l'enfance. « Histoires partagées » vise ainsi à développer les lectures des bénévoles de l'association dans les structures de l'aide sociale à l'enfance telles que les MECS, CHRS, PMI, AEMO, centres maternels...

Les bénévoles de Lire et faire lire bâtissent leurs interventions en étroite collaboration avec les équipes éducatives. Ils sont spécifiquement formés en vue de proposer des lectures adaptées au cadre de la protection de l'enfance et à ses publics.



# LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

## LIRE ET FAIRE LIRE ET LES BIBLIOTHÈQUES, LES MÉDIATHÈQUES ET LES BDP

**A** l'heure où le programme Lire et faire lire est présent sur l'ensemble du territoire, les partenariats se multiplient et se renforcent avec le réseau des bibliothécaires. Le bilan annuel complété par les coordinations départementales montre que des formations à destination des lecteurs bénévoles sont mises en place avec l'aide des bibliothécaires, que des séances de lecture ont également lieu au sein de ces structures et que des accès privilégiés sont offerts aux bénévoles de Lire et faire lire.

Chaque année, en janvier, à l'occasion de la Nuit de la Lecture, des bénévoles sont associés aux programmations mises en place dans les bibliothèques et médiathèques.

Du service d'accueil au relais d'informations, en passant par la sensibilisation à la littérature jeunesse et le prêt de livres, les bibliothèques sont des partenaires privilégiés pour notre dispositif.

La lecture ne va pas de soi, découvrir la richesse d'une illustration, d'un texte demande un effort de médiation que les bibliothécaires accomplissent avec un remarquable professionnalisme, une curiosité aiguisée et souvent beaucoup d'audace.

Lire et faire lire ne peut se concevoir localement qu'avec le concours des bibliothécaires, véritables professionnels du livre qui savent parler de littérature avec enthousiasme, et sont à même de conseiller nos lecteurs bénévoles.

EDITION DU 17/03/2022

### Nouvoitou

#### Le plaisir d'écouter des histoires à la médiathèque



*Lire et faire lire à la médiathèque Prê en Bulles.* (Photo: QUESTFRANCE)

Élisabeth Amiot et Irène Langanné s'investissent ainsi en tant que bénévoles pour faire découvrir aux enfants des aventures tirées de livres de la bibliothèque. « **Nous partageons ainsi avec eux notre passion de la lecture et souhaitons la leur transmettre** », soulignent Élisabeth et Irène. Installés confortablement, les enfants se laissent volontiers entraîner dans un monde imaginaire à travers les pages des livres. Bandes dessinées, romans d'aventures... Les histoires ne manquent pas. Les enfants se retrouvent dans une bulle apaisante où les pages des livres dévoilent leur secret. « **Cette démarche est axée sur le plaisir de lire et la rencontre intergénérationnelle** », déclare Bernadette Lesouple, en charge de la médiathèque.

**Mercredi 23 mars**, à 17 h, prochaine rencontre gratuite sur réservation. Contact : médiathèque Prê en Bulles, tel 02 99 37 84 71, mediathèque@nouvoitou.fr, mediathèque.nouvoitou.fr.

## Des exemples de partenariats

- Lieux d'accueil des formations des lecteurs bénévoles Lire et faire lire.
- Carte « grand lecteur » pour les bénévoles de Lire et faire lire.
- Participation à l'achat des recueils pour le Prix Poésie des lecteurs Lire et faire lire.
- Bibliothèque ou point relais, structure relais de Lire et faire lire.
- Invitations aux événements culturels locaux.
- Collaboration à l'élaboration des modules de formation.

## CHARTRE POUR UN PARTENARIAT ENTRE LIRE ET FAIRE LIRE ET LES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

réalisée par



Charte pour un partenariat  
ENTRE L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE  
ET LES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE



Association des Bibliothécaires de France

avec le soutien de



**MINISTÈRE DE LA CULTURE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Service du Livre et de la Lecture  
Direction Générale des Médias  
et des Industries Culturelles

Les bibliothèques de lecture publique et Lire et faire lire développant leur partenariat, il nous est apparu opportun de rédiger conjointement une charte de partenariat.

Ce document aborde plusieurs points comme la présentation, les rôles et les responsabilités de chacun et les conditions nécessaires au bon déroulement du partenariat qui les unit.

L'ABF (Association des Bibliothécaires de France) a rédigé les informations concernant les bibliothèques.

L'association nationale Lire et faire lire a rédigé les informations concernant l'intervention des bénévoles.

À travers les missions spécifiques de chacun, ce document montre la complémentarité des actions autour du livre et de la lecture jeunesse.

Le ministère de la Culture (Service du Livre et de la Culture) soutient cette initiative, incitant au développement des partenariats, entre Lire et faire lire et les bibliothèques de lecture publique.

# LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

## LES BÉNÉVOLES LECTEURS SONT PRÉSENTS DANS LES STRUCTURES ACCUEILLANT DES ENFANTS DURANT LEUR TEMPS DE LOISIRS.

**L**e développement de Lire et faire lire en accueils de loisirs constitue une réelle opportunité pour légitimer la place du livre dans ces structures, et redonner du sens à la lecture sur les temps de loisirs.

De plus en plus de structures font la demande d'interventions de bénévoles Lire et faire lire lors d'autres temps de vacances que les congés d'été : pendant les vacances de la Toussaint, d'hiver ou de printemps. Certaines structures (accueils de loisirs, maisons de quartiers) accueillent également des lecteurs les mercredis, et ce tout au long de l'année.

Le cadre de l'intervention des bénévoles en accueils de loisirs, sur le temps péri-éducatif, doit être défini lors d'une concertation associant le bénévole, le responsable de la structure et le coordinateur départemental Lire et faire lire.

Certaines conditions doivent être respectées (espaces mis à disposition, moyens mis en œuvre...) afin d'assurer la qualité des interventions. La mise en place de formations spécifiques visant à accompagner les bénévoles à la lecture en accueils de loisirs est utile pour renforcer les liens entre les différents interlocuteurs d'un projet autour du livre.

En amont de l'opération « Sacs de Pages », la coordination départementale est invitée à réfléchir, avec les animateurs et les responsables de structure, à son articulation avec le projet pédagogique de la structure.

### « Sacs de Pages » : des livres pour les loisirs

Grâce à l'opération « Sacs de Pages », les bénévoles intervenant dans les centres de loisirs, reçoivent des lots de livres leur permettant de continuer à faire découvrir des histoires aux enfants en semaine pendant les vacances, ainsi que les mercredis ou les week-ends.

Chaque année, un thème est choisi, en lien parfois direct, parfois plus subtil, avec l'actualité. Ainsi en 2019 « On a marché sur la lune » ; en 2020 « La différence » ; en 2021 « Nos amis les animaux » ; en 2022 « L'échappée lire » ; en 2023 « La musique ».

En 2024, le thème retenu était « Faire équipe ». Lire et faire lire a distribué 3703 livres dans 489 centres d'accueils collectifs. 20 maisons d'édition jeunesse ont participé à l'opération, grâce à leur générosité, 44 albums et romans ont été répartis en fonction des tranches d'âges des enfants bénéficiaires (2-5 ans, 6-12 ans ou 2-12 ans).

En 2025, à l'occasion des 25 ans de l'association Lire et faire lire, le thème retenu est « C'est la fête ! ». Cet anniversaire sera l'occasion parfaite de célébrer des sujets joyeux et festifs. La fête s'invitera ainsi dans les livres distribués, avec des récits légers et emplis de bonheur, abordant des thèmes tels que les anniversaires, le carnaval, l'amitié, la joie, les surprises, et bien d'autres moments réjouissants.



### Je lis la science

L'opération Je lis la science a pour but de développer l'intérêt pour les questions scientifiques chez les enfants âgés de 8 à 10 ans, par la mise à disposition chaque année à l'occasion de la Fête de la science d'une sélection de 4 ouvrages destinés à être lus par les bénévoles dans les centres de vacances et de loisirs.

Menée avec le soutien du Syndicat national de l'édition, la sélection permet de valoriser la variété des littératures jeunesse auprès des

jeunes publics, en mettant chaque année à l'honneur un documentaire, une biographie, une fiction-documentaire et un ouvrage de science-fiction. Les ouvrages sélectionnés permettent d'aborder des thématiques visant à susciter la curiosité et la réflexion critique des enfants sur des questions variées telles que l'environnement et le climat, les nouvelles technologies ou l'histoire des sciences.

### Lire et faire lire et le Plan mercredi

Le « Plan mercredi » dont l'instruction ministérielle n° 2018-139 du 26 novembre 2018 précise la mise en œuvre, crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et des Sports associés à la Caisse Nationale des Allocations Familiales, aux associations d'éducation populaire et au Comité National

Olympique Français, se sont mobilisés pour développer les « Plans mercredi » sur l'ensemble du territoire. Lire et faire lire figure parmi les partenaires du dispositif. Trois actions de Lire et faire lire se prêtent particulièrement bien au dispositif : Sacs de pages, Je lis la science et le Prix Poésie des lecteurs Lire et faire lire. Site du Plan mercredi : <http://planmercredi.education.gouv.fr>

# ILS SOUTIENNENT LIRE ET FAIRE LIRE

**Le ministère de l'Éducation nationale :** depuis sa création en 1999, *Lire et faire lire* est soutenu par le ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), en particulier pour ses actions dans le dispositif de l'éducation prioritaire. La direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) soutient « Sacs de Pages ». *Lire et faire lire* est agréé « association nationale de jeunesse et d'éducation populaire » depuis 2005.

Le ministère de la Culture apporte son soutien à *Lire et faire lire* depuis 2006. La Direction générale des médias et des industries culturelles (Bureau de la lecture publique) soutient les actions comme l'accompagnement des bénévoles dans la lecture publique : lire aux tout-petits, lire avec les pré-adolescents, plan de formation national des bénévoles, rencontres avec les auteurs jeunesse.

**Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** soutient « Je lis la science » dans le cadre de son aide aux associations développant des actions s'inscrivant dans le champ des relations entre la science et la société.

**Le ministère des Solidarités et de la Santé** soutient l'action de *Lire et faire lire* auprès des enfants confiés à la protection de l'enfance dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la DGCS (2023-2025).

**L'ANCT**, Agence Nationale de la Cohésion des territoires, soutient l'action de *Lire et faire lire* et son action en quartiers prioritaires (Programme de réussite éducative).

**Le FNDVA**, Fonds national pour le développement de la vie associative, contribue à la formation des bénévoles.

**La CNAF**, Caisse nationale des allocations familiales, appuie *Lire et faire lire* dans le cadre de son action en faveur du soutien à la parentalité et dans les quartiers prioritaires.

**Le CFC**, Centre français d'exploitation du droit de copie, soutient *Lire et faire lire* dans le cadre de ses actions culturelles.

**Le CNL**, Centre national du livre, soutient l'opération « Sacs de Pages », ainsi que la formation des bénévoles.

**Le Groupe Crédit Agricole et la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement** soutiennent les actions de l'association destinées aux publics éloignés du livre, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**La Sofia**, société civile de perception et de répartition de droits, consacre 25% du montant annuel de la rémunération pour copie privée à l'aide à la création, à la promotion, à la diffusion des œuvres et à la formation des auteurs. La Sofia soutient notamment la venue d'auteurs en milieu rural qu'organise *Lire et faire lire*.

**La Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture** soutient *Lire et faire lire* au titre de son action globale.

**La Fondation Groupe ADP** soutient l'accompagnement des bénévoles et le développement de leur présence en quartiers prioritaires sur l'ensemble du territoire.

**La Fondation Vinci Autoroutes** soutient *Lire et faire lire* depuis 2018 au titre de son action globale.

**Le Fonds MAIF pour l'éducation**, dont l'objet est de soutenir des actions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation, apporte une contribution financière à *Lire et faire lire*.

**La CCAS**, engagée de longue date en faveur de la lecture, met en place des actions locales avec *Lire et faire lire*.

**Didier jeunesse** soutient *Lire et faire lire* en versant une partie des recettes d'un album jeunesse par an.

**Associations et autres partenaires :** l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, l'Association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux de France, ActuaLitté, Babelio, La Bibliothèque nationale de France et le Centre national de la littérature pour la jeunesse, la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse, Cultures du Cœur, la Maison de la Poésie, Le Printemps des Poètes, Livres à deux places, l'Alliance pour la lecture.

